



Le SICTAME vous informe

www.sictame-uns-a-total.org



IL FAUT SAUVER les RESERVATIONS LIBRES

Ou « Ce qui s'est vraiment passé au CE (réunion du 17/12/2013) »

Lors de la dernière séance du CE Siège de l'Amont, plusieurs sujets ont de quoi inquiéter

Réservations libres / Voyages liberté. Le président de la Commission Voyages et le Secrétaire du CE, avec le soutien de la CFE-CGC, ont tenté de fortement restreindre les Réservations libres (subvention versée sur factures acquittées), sans aucun vote du CE :

- Limitation à un seul voyage Réservations libres par an et ouvrant droit ;
- Limitation aux seules agences immatriculées en France et non plus l'Union européenne et sur 8 sites Internet (dont l'un immatriculé à Singapour !!!) ;
- Fin des subventions de locations de voitures auprès des loueurs (y compris Europcar et National Citer avec lesquels TOTAL a négocié des conditions intéressantes !)

Depuis leur mise en place en 2012, les Réservations libres ont connu une forte croissance alors que les traditionnels Voyages Liberté (réservations auprès d'agences référencées par le CE) ont un peu baissé. Ces Réservations libres ont donc répondu à un réel besoin. Elles constituent d'abord un désagrément pour les agences référencées, en maintenant une pression concurrentielle permanente sur leurs prix.

Ils ont même été jusqu'à introduire cette mention stupéfiante dans leur projet de note : « *Si d'aventure, au cours de l'année 2014, cette méthode de subvention de voyages apportait plus de désagréments que d'avantages nous serions contraints de la revoir et peut être de la supprimer* ».

Devant les protestations de la CFDT et du SICTAME, le Secrétaire a retiré cette phrase.

En 2012, le SICTAME avait été moteur pour la mise en place de ces Réservations libres.

En 2014, le SICTAME sera vigilant à ce que cette formule très prisée par les salariés ne soit pas remise en cause pour le seul bénéfice de quelques agences référencées.

Si des problèmes d'organisation peuvent effectivement se poser, ce n'est certainement pas par la manière que la CFE-CGC veut imposer qu'ils se résoudre. Il existe une Commission Voyages¹ dans laquelle toutes les tendances syndicales sont représentées : elle doit œuvrer à trouver des solutions.

¹ Cette commission ne s'est toujours pas réunie depuis sa constitution après les élections, sous le prétexte que ses membres ne s'intéressent pas au Voyages Liberté, mais seulement au Voyages groupe. Résultat, le Secrétaire et le Président de la commission, agissant seuls dans leur coin, ont attendu fin décembre pour présenter leur projet alors qu'ils avaient dès début octobre signalé sur le site du CE que la formule serait modifiée. Les élus SICTAME n'ont cessé depuis d'interroger le Secrétaire sur les modalités des Réservations libres.

Voyages Liberté ayant-droits 18/25 ans. La CFE-CGC a proposé que les enfants des salariés entre 18/25 ans puissent voyager seuls dans les Voyages Liberté pré financés par le CE (bien sûr uniquement avec les agences référencées !), en arguant en séance du texte des guides URSSAF 2012 et 2013 qui pourtant semble dire exactement l'inverse !

> **Vacances**

Les participations favorisant le départ en vacances de la famille ou des enfants seuls (**âgés de 25 ans révolus**) et sous réserve de justification de scolarité, sont exonérées de cotisations et contributions sociales, sous réserve de justification de dépenses de vacances réellement engagées par le salarié.

Selon ce texte URSSAF, il faudrait avoir 25 ans révolus, pas entre 18 et 25 ans !

Alors, mauvaise lecture du texte par la CFE-CGC ? Coquille persistante de l'URSSAF ? En tout état de cause ce dossier avait été fort mal préparé, et aucun projet de note n'avait été proposé à la discussion auprès des élus.

Ainsi, la Présidente du CE mit un terme à ces échanges demandant que les amendements aux Voyages Liberté et Réservations libres soient adoptés par un vote au prochain CE, sans se préoccuper de ce qui sera ou est déjà écrit dans le catalogue Voyages 2014. *Et, fidèle à sa pratique, la CFE-CGC d'obtempérer aux propos de l'employeur.* Le SICTAME est disposé à faire des propositions adéquates.

Budget 2014. Contrairement à toute bonne pratique, le Secrétaire a oublié de remettre les documents aux élus préalablement à la réunion. Du coup ils n'ont eu droit qu'à une présentation sur écran de quelques chiffres à la hussarde (il fallait déjeuner !). Le vote (d'ailleurs pas même inscrit à l'ordre du jour !) fut finalement reporté à l'instar de ce qui s'est produit au CCE du 11 décembre. **Le SICTAME insistera pour que dès janvier, s'il le faut par des réunions extraordinaires, il soit procédé à ces votes dans les règles, les comités n'ayant pas légitimité à fonctionner en 2014 sans budget approuvé.**

Audit utilisation du Budget. Alors qu'à l'issue de la précédente mandature du CE, un audit émettait une cinquantaine de propositions dont aucune n'a été mise en œuvre par la nouvelle équipe, la CFE-CGC, après une première défaite en octobre, soutenait une nouvelle fois un audit sur la mandature précédente, sans définir par qui, pour quel montant ni sur quelle lettre de mission : *quel bon début pour les procédures !* Le CE adopta de justesse cet audit en « chèque en blanc », l'apparentant plus à une tentative de « règlement de comptes » qu'un audit de progrès, comme l'a proposé le SICTAME.

Code d'éthique pour le CE. Le SICTAME attache beaucoup d'importance aux règles éthiques pour les titulaires de mandats électifs ou syndicaux. C'est avec ce principe que le SICTAME, soutenu par CFTC-FIRST, a proposé de constituer un groupe de travail chargé de proposer un Code d'éthique au CE. **Tant la CFE-CGC que la CFDT s'y opposèrent en prétextant que le Code d'éthique de TOTAL s'applique au CE !** Et donc se soumettre de fait au Comité d'éthique dont on connaît par ailleurs les limites. Or, **le CE est une entité indépendante de l'employeur et a besoin d'un code d'éthique propre s'il souhaite assurer qu'il n'y ait ni conflit d'intérêts ni enrichissement personnel entre autres des mandataires sociaux et/ou salariés du CE.**

BONNES FETES de fin d'année !

SICTAME
UNSA

Oui, je souhaite répondre à votre appel :

Nom : Prénom :
email :
Société : Lieu de travail :
Adresse :
Tél. :

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A12013 (01.41.35.34.48)

